

N°2024-12/98B

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT (DETR-DSIL 2025) POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA LIAISON STRUCTURANTE DURABLE TRANCHE 3 RELIANT ALÉNYA, SAINT-CYPRIEN ET LATOUT-BAS-ELNE.

L'an deux mille vingt-quatre, le 04 décembre, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, salle Teresa Rebull à Alénya, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	10	Vote :	Pour :	7
En exercice :	10		Contre :	0
Présents :	7		Abstention :	0

Présents : Dominique ANDRAULT, François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Christophe MANAS, Nathalie PINEAU, Jean ROMEO, Jean-Jacques THIBAUT.

Absent excusé : Jean-André MAGDALOU, Louis SALA.

Absent excusé ayant donné procuration : Robert OLIVE donne pouvoir à Jean ROMEO

Secrétaire de séance : Jean-Jacques THIBAUT

Date de convocation : 27 novembre 2024

Le Président expose à l'assemblée,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Sud Roussillon adoptés en application de l'article L 5214-16 du CGCT,

Vu l'article L 2334-42 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'appel à projet unique du préfet en date du 23 octobre 2024 pour l'attribution de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) au titre de l'exercice 2025,

Vu le Projet de Territoire de la Communauté de Communes Sud Roussillon,

Vu le schéma directeur des mobilités 2023 de la communauté de communes,

Considérant que la DETR et la DSIL ont pour objectif de financer la réalisation d'investissements structurants portés par les petites communes et leurs EPCI au profit des projets du territoire dont notamment le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité,

Considérant que la Communauté de communes a pour projet d'aménager, dans le cadre de ses compétences « création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire » et « aménagement des sentiers », une Liaison Structurante Durable (LSD) au Nord-Ouest de Saint-Cyprien qui permettra à termes de relier en modes doux les communes d'Alénya, Saint-Cyprien et Latour-Bas-Elne,

Considérant que la tranche 3 de la LSD, objet de la présente demande de financement au titre de la DETR/DSIL, concerne les travaux de création d'une voie de contournement, d'une voie verte dédiée aux modes doux et la plantation d'espaces verts en site propre, qui présente les caractéristiques suivantes :

- la voie douce sera exclusivement réservée à la circulation des véhicules non motorisés, à l'exception des véhicules d'entretien,
- prévue d'une largeur de 3.00 mètres, elle sera séparée de la chaussée soit par des fossés, soit par des bandes végétalisées,
- elle sera dotée de tous les équipements nécessaires à son utilisation par des personnes à mobilité réduite selon la norme actuelle (pente en long, pente en travers, dalles podotactiles, potelets haute visibilité, ...).

Considérant le tableau de financement suivant :

DEPENSES	FINANCEURS SOLLICITES		
(EN € HT)	L'Etat - DETR/DSIL	20,00%	174 642,58 €
	FEDER via La Région et le Contrat de Territoire	10,50%	91 687,35 €
	L'Etat - Fond de Mobilités Actives	13,98%	122 053,25 €
	Conseil Départemental 66	4,87%	42 500,00 €
	AUTOFINANCEMENT		
	Communauté de Communes Sud Roussillon	50,66%	442 329,70 €
873 212,88 €	TOTAL		873 212,88 €

EN CONSEQUENCE LE BUREAU, APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

☞ **DÉCIDE** de solliciter un cofinancement de l'Etat au titre de la DETR/DSIL 2025 à hauteur de 13.96 % au regard du projet décrit ci-avant et évalué à 873 212,88 € HT, soit un montant de 122 053,25 € ;

☞ **AUTORISE** le Président ou son représentant dûment habilité à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20241204-2024-12-98Bc-DE
Date de télétransmission : 10/12/2024
Date de réception préfecture : 10/12/2024